

Photo : Muriel WILHELM

BULLETIN MUNICIPAL

N° 104

OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2026 page 3

INFORMATIONS DIVERSES

La journée citoyenne du 5 septembre 2026 page 8

Mariages au cours du 3ème trimestre 2026 page 18

Grand anniversaire du 3ème trimestre 2026 page 19

Association Graine de Mômes page 19

En bref… page 21

Expo photos à Huningue du 24 octobre au 8 novembre 2026 page 29

La Magie de Noël chez Kerstin et Wolfgang : le 19 décembre 2026 page 30

Numéros utiles page 31

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21.09.2026

ACQUISITION FONCIERE

La commune a la possibilité d'acquérir deux parcelles dans le village. Le Conseil Municipal donne toutes les autorisations nécessaires au Maire dans ce dossier.

CESSION GRATUITE DE FONCIER A LA COMMUNE

La commune va pouvoir acquérir à l'euro symbolique trois parcelles dans le village. Le Conseil Municipal donne toutes les autorisations au Maire pour agir dans le cadre de ces acquisitions.

INSTAURATION DU PRINCIPE DE REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES D'ELECTRICITE

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Il propose au Conseil :

* de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité ;

* d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire ;

* de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/ de distribution** d'électricité.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE ALSACE

Monsieur le Maire expose que selon les informations communiquées en date du 28 juillet 2026, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite réaffirmer son engagement en faveur d'un développement équilibré des sports de nature, conciliant les usages sportifs et de loisirs et la préservation des milieux naturels qui font la fierté de l'Alsace.

Pour cela, elle envisage d'adopter un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) à l'échelle de l'Alsace devant permettre aux acteurs de traduire leurs priorités en matière de **randonnées pédestre, équestre et VTT** de leur territoire et de la discipline concernée. La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur une logique de partenariat :

- **La Collectivité européenne d'Alsace** est le maître d'ouvrage du plan ; elle accompagne les acteurs des sports de nature à travers les différents réseaux qu'elle anime et les outils qu'elle met à disposition des partenaires ;

- **Les comités sportifs et le Club Vosgien** développent l'offre et la gestion des grands itinéraires structurants ;

- **Les intercommunalités**, pour celles disposant de la compétence correspondante, portent une politique de développement locale d'offre d'itinérance, de développement touristique, de protection de l'environnement, de mobilités, d'aménagement du territoire … ; elles assurent la cohérence territoriale. A ce titre, elles sont concernées par la coordination et la gestion du réseau des itinéraires de leur périmètre.

La mise en place d'un PDIPR permet de garantir la continuité des itinéraires et de la qualité de l'offre du réseau de randonnée.

En effet, il donne un cadre permettant de vérifier que les nécessaires autorisations de passage sur des parcelles de terrain sont bien contractualisées auprès des propriétaires publics et privés, qu'un entretien régulier est en place, que les aménagements effectués et sécurisés sont autorisés et que les mesures de conciliation environnementales sont bien prises en compte. Il n'a toutefois pas d'effet juridique sur le droit de propriété et ne contraint donc pas un propriétaire à maintenir un sentier dont il ne souhaiterait pas ou plus le passage sur son terrain.

Cependant, ce plan a un effet juridique pour la seule protection **des chemins ruraux** : en effet, il prévoit un dispositif de rétablissement de l'itinéraire en cas de suppression ou d'aliénation d'un chemin rural inscrit au dit plan.

L'adoption de ce plan par la Collectivité européenne d'Alsace nécessite une consultation obligatoire de l'ensemble des communes intéressées par le plan, ou susceptibles de l'être.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que selon l'article L.361-1 du Code de l'environnement, la Collectivité européenne d'Alsace établit, **après avis des communes concernées**, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et que ces itinéraires peuvent notamment emprunter des chemins ruraux, après délibération de ces mêmes communes concernées ;

Considérant que le projet de PDIPR à l'échelle de l'Alsace porté par la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de pérenniser la pratique des randonnées pédestre, équestre et VTT, de sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux et de disposer d'un outil de dialogue pour l'aménagement du territoire ;

Considérant qu'en acceptant d'inscrire ultérieurement un chemin rural dans ce plan, la commune accepte l'affectation au public de ses chemins ruraux et assure la continuité de passage des randonneurs pédestre, équestre et VTT sur le territoire communal ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée à l'échelle de l'Alsace (PDIPR Alsace) par la Collectivité européenne d'Alsace dont une cartographie des itinéraires structurants de promenade et de randonnée ainsi qu'une extraction de cartographie des itinéraires de promenade et de randonnée traversant le territoire communal, à la date de la présente délibération, sont jointes en annexe à la présente délibération ;
- Emet un avis favorable quant à la stratégie de mise en œuvre de ce même plan porté par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Accepte le principe de la participation de la Commune de Zaessingue pour l'inscription ultérieure au PDIPR Alsace de chemins ruraux propriété communale ;
- Prend acte que la présente délibération n'équivaut en aucun cas à un accord définitif sur l'inscription au plan de(s) l'itinéraire(s) traversant la Commune et que cette inscription, dont la demande relève des acteurs de la stratégie (soit les comités sportifs, le Club Vosgien ainsi que les intercommunalités), devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal portant autorisation de passage sur les chemins ruraux propriété communale ;
- Prend acte que la Collectivité européenne d'Alsace informera la commune de l'inscription de tout itinéraire au PDIPR se situant sur le ban communal ;

- Concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'une future inscription au PDIPR Alsace et dans l'attente de cette inscription au plan,
 - la commune s'engage :
 - à ne pas les aliéner,
 - à leur conserver un caractère ouvert et public,
 - à accepter leur balisage,
 - à conventionner leurs modalités d'entretien, selon les termes d'une convention qui lui sera proposée lors de la procédure d'inscription ;
 - a bien noté que la commune peut procéder au recensement des chemins ruraux en application de l'article L.161-6-1 du Code rural et de la pêche maritime et que, dans ce cas, elle est tenue de transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace le tableau récapitulatif portant recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune conformément à l'arrêté ministériel du 16 février 2023 susvisé ;
- Accepte d'accompagner si besoin les partenaires pour la mise en œuvre du PDIPR Alsace .

FONDS DE CONCOURS DE SLA : DEVIS FILMS SOLAIRES ANTI-CHALEUR

Après les fortes chaleurs que la région a connu cet été, le Maire propose de faire poser des films solaires anti-chaleur sur les vitres de l'école. Ceci offrirait une résistance durable aux intempéries, une réduction significative des apports solaires tout en laissant passer un niveau modéré de lumière naturelle. Le devis, établi par la société KIMO group de Colmar, s'élève à 1 863,64 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet :

- il approuve le projet qui sera financé par les fonds propres de la commune, avec subventions éventuelles de Saint-Louis Agglomération au titre du fonds de concours ;

- il approuve le devis de la société KIMO de Colmar pour 1 863,64 € TTC (1 553,03 € HT) et autorise le Maire à le signer ;

- il confirme que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;

- il charge le Maire de demander les subventions à Saint-Louis Agglomération au titre du fonds de concours et l'autorise d'ores et déjà à signer la convention d'attribution et tout autres documents administratif nécessaire dans ce dossier.

SECURISATION DE LA PLACE DE L'EGLISE

Par délibération du 05.06.2026, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place des bornes en béton type SEDAN, avec l'ajout d'une balise de musoir J14 et des flèches directionnelles.

Cependant, les bornes béton ne comportent pas de bandes réfléchissantes qui les rendent visible la nuit ou par mauvais temps. Monsieur le Maire ne souhaite pas être tenu responsable d'un accident éventuel dû à cette mauvaise visibilité.

Il est alors proposé au Conseil Municipal de mettre en place des balises en plastique type J 11, comme à l'identique pour un coût inférieur à 1 000 €. A commander : 3 ou 4 en plus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande de tout le matériel nécessaire pour la sécurisation de cette place.

POUBELLES PRES DES BANCS

David Riegel rappelle qu'il avait été décidé de mettre en place des poubelles à côté des bancs de la commune. Il faudra faire un devis pour trois petites poubelles.

MANIFESTATION COMMUNALE

Emmanuel Wilhelm propose que la municipalité organise une rencontre communale pour les habitants, type manifestation de Noël, avec boissons chaudes et pains d'épices.

L'idée serait de rassembler les personnes de la commune dans une ambiance conviviale et de fête. Le Conseil Municipal est favorable à l'idée. Il s'agit de trouver une date qui ne rentrerait pas en interaction avec d'autres manifestations : alors la date retenue est le samedi 12 décembre à 17 H. Il faudra réfléchir à une organisation détaillée. Un flyer sera distribué dans les boites aux lettres des habitants le moment venu.

Séance levée à 21 h 55

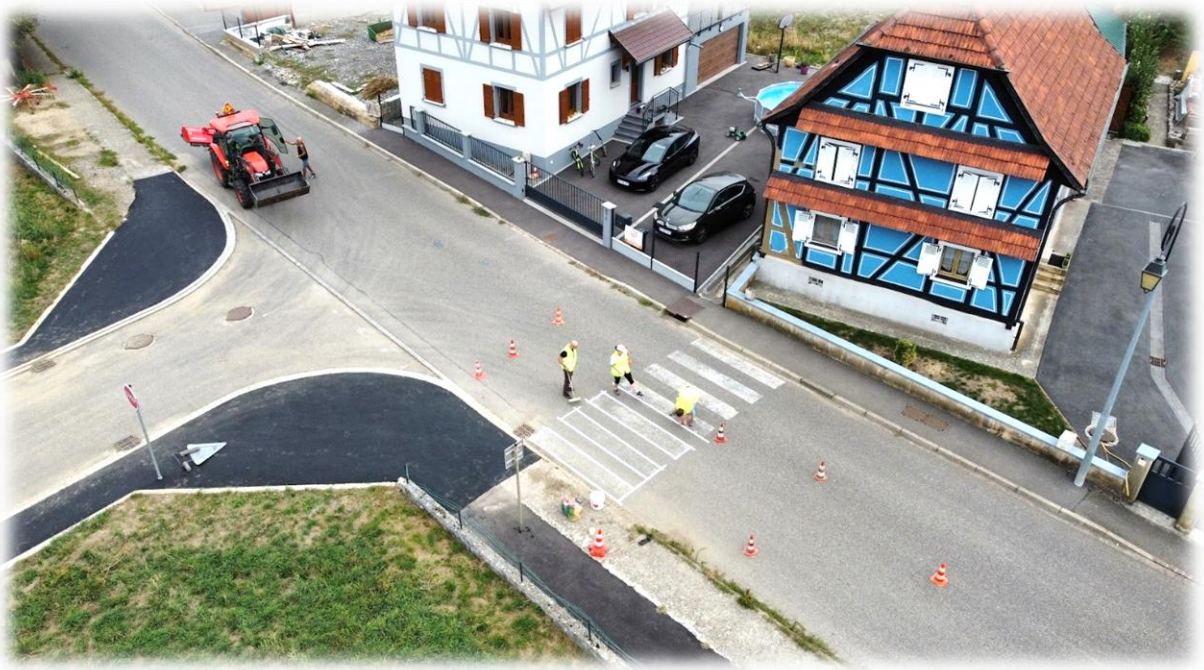
LA JOURNEE CITOYENNE DU 05.09.2026

La 7ème édition de la journée citoyenne a eu lieu le 5 septembre dernier. Pas moins de 50 bénévoles étaient présents et ont permis de réaliser de beaux chantiers. Le soleil et la bonne ambiance étaient présents. Merci à tous pour votre temps au service de la collectivité, votre bonne humeur et votre efficacité. Rendez-vous à la prochaine édition. Merci aussi à tous les photographes et notamment à Frédéric pour les prises de vues aériennes !

- **L'équipe de la peinture au sol**







- **L'équipe de l'aménagement de la placette devant la mairie**








MAIRIE

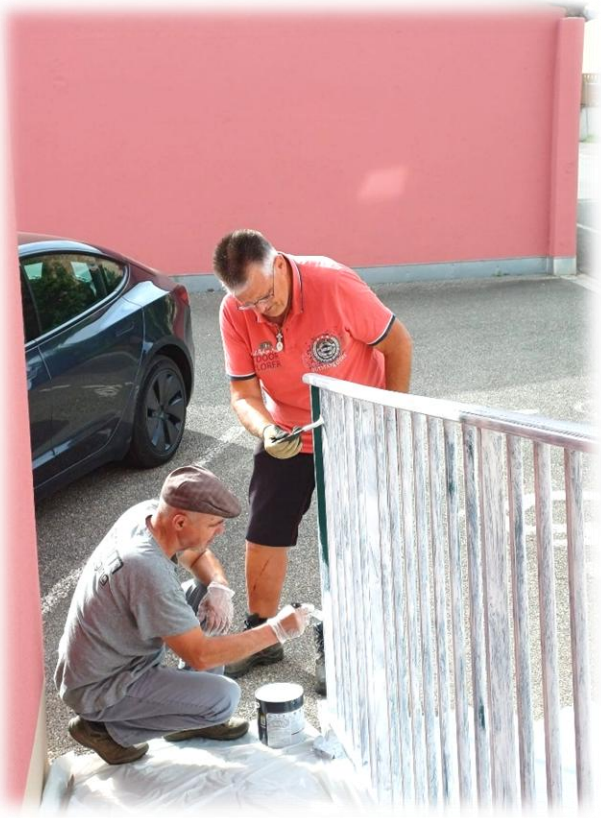


- **L'équipe de la peinture des bâtiments**











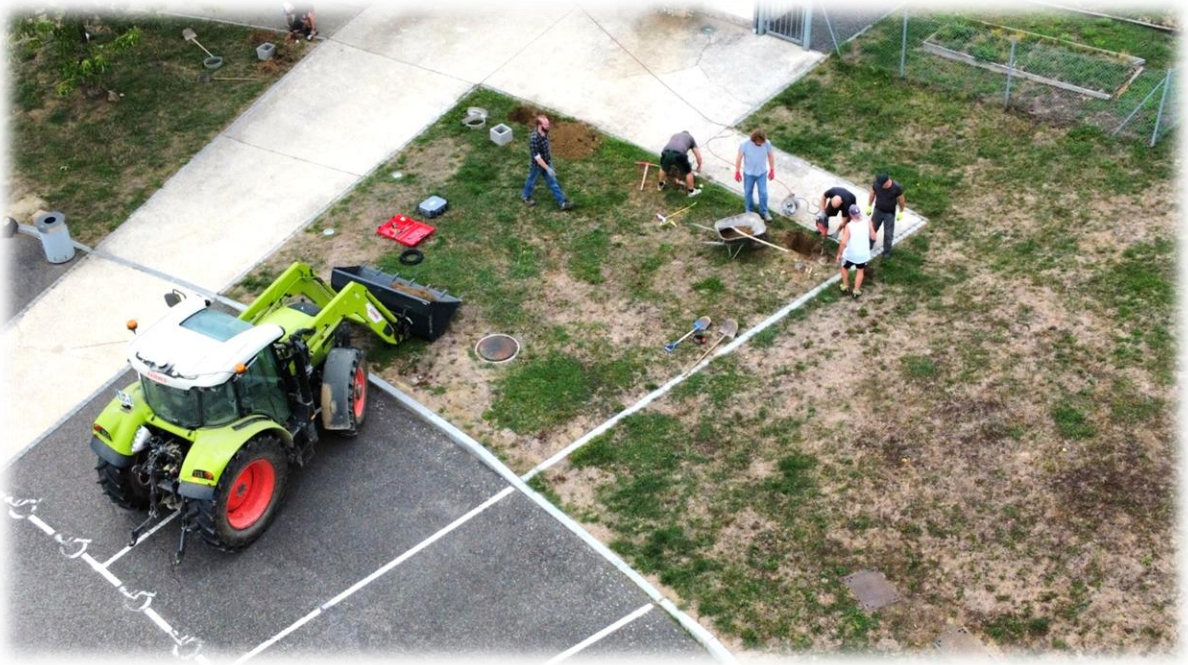
- **L'équipe du nettoyage de la salle paroissiale et de la salle des archives communales**

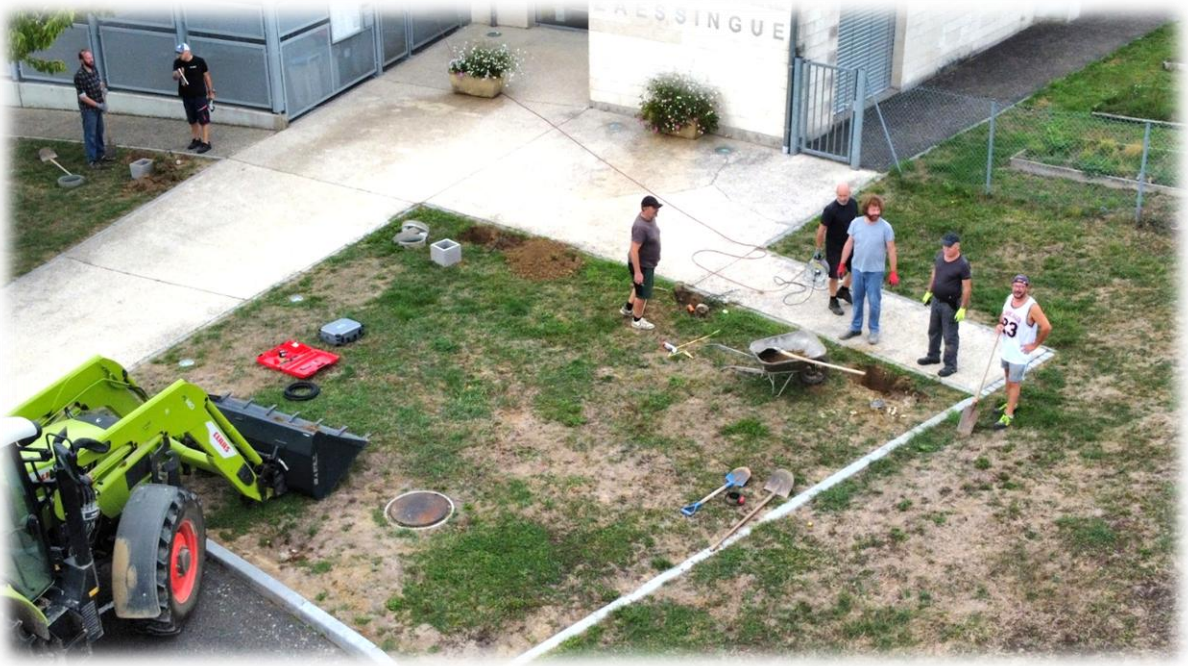






- L'équipe des potelets de l'école





- **L'équipe de désherbage terrain arrière de l'école**



- **L'équipe de nettoyage des murets et de la fontaine**



MARIAGES AU COURS DU 3EME TRIMESTRE

Le 8 août 2026 :

Mélanie BERTHELIER et Mickaël BATE





Le 17 août 2026 :

Justine COSTE et Alex GUERRA

Le 4 septembre 2026 : Chloé SCHWOB et Maugan OPPE



GRANDS ANNIVERSAIRES

DU 3ème TRIMESTRE 2026

Le 11.09.2026 : Noces d'Or des époux Alice et Pierre SINNIGER



ASSOCIATION GRAINE DE MOMES

L'association Graine de Mômes vous attends nombreux et nombreuses pour sa soirée Halloween le samedi 31 octobre dans la salle communale de Wahlbach où une touche spectaculaire avec un moment inédit mêlant feu et lumière sera au rendez-vous 🔥✨

Ensuite notre traditionnelle vente de couronnes de l'Avent et de sapins clôturera nos événements pour l'année 2026 le samedi 28 novembre au dépôt des pompiers de Zaessingue, avant de démarrer 2027 sur les chapeaux de roues en janvier avec la soirée CenterKids 🎉 A bientôt,



TALON REPONSE *Réservation et Paiement (Chèque ou espèces)*

à remettre dans la **boîte aux lettres de la mairie de Wahlbach**

ou chez **Mme RIEGEL au 22, Rue de l'Eglise à Zaessingue** → **avant le 12/10/2026**

Nom : Prénom : Tel :

Nombre Repas Adulte : _____ x 10 €

Nombre Repas Adulte Végé : _____ x 10 €

Nombre Repas Enfants : _____ x 6 €

Total à régler : €uros

EN BREF….

Eclairage public défectueux dans la rue de Wahlbach : à la suite d'un accident de la circulation, le lampadaire de la rue de Wahlbach est hors service depuis le 19.03.2026. L'entreprise LRE d'Illfurth annonce enfin une intervention pour réparation le 5 octobre prochain.

Dons de sang : *Le 1er octobre 2026 à Rantzwiller*

Le 16 décembre 2026 à Koetzingue

Les prochaines cérémonies communales :

Commémoration de l'Armistice : 15 novembre 2026
Repas des Aînés : 13 décembre 2026

Collecte de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin : campagne 2026

Banque Alimentaire du Haut-Rhin

Cité parc Gluck - 9-11 Allée Gluck 68200 MULHOUSE

Campagne 2026



On a besoin de vous !

Près de chez vous, de nombreuses familles et personnes recourent à l'aide alimentaire.

En 2025, **30 000 personnes** différentes ont bénéficié de cette aide dans le Haut-Rhin soit **5,2 millions de repas** distribués.

Depuis le début de l'année les besoins s'accroissent fortement. Aussi pour y répondre "**Soutenez la banque alimentaire du Haut-Rhin**" (Mulhouse et Wintzenheim) en faisant un don :

- soit en ligne sur https://ba68.banquealimentaire.org
- soit par QR code ci joint
- soit par chèque bancaire à l'ordre de la Banque Alimentaire du Haut Rhin (9-11 Allée Gluck 68200 Mulhouse)

(75% de réduction d'impôt jusqu'à 2000€ puis 66% au delà, dans la limite de 20% du revenu imposable)

Déclaration d'arrivée dans la commune : Les nouveaux habitants sont priés de se présenter à la Mairie de notre commune. Cette démarche, vivement conseillée, permettra à la secrétaire de vous proposer l'inscription sur la liste électorale, de prévoir les effectifs scolaires, etc…. Merci de déclarer votre départ si vous quittez la commune.

Recensement des jeunes à 16 ans : Vous allez avoir 16 ans en 2026 ? N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie. Cette démarche est indispensable et vous donne des droits. L'attestation de recensement est exigée pour le passage des examens, des concours et du permis de conduire, etc…

Présentez-vous en mairie LE JOUR SUIVANT VOTRE ANNIVERSAIRE avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

Voisins vigilants : la municipalité conseille fortement aux habitants de signaler à leurs voisins et connaissances toute absence prolongée du domicile (vacances, etc…). En effet, la surveillance par les « voisins vigilants » est un moyen très efficace pour lutter contre les cambriolages. Bien sûr, il est tout à fait conseillé de déclarer l'absence également à la gendarmerie.

Déjections canines : si le chien demeure le meilleur ami de l'homme, il n'en reste pas moins que ses déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les prairies et les espaces verts entretenus ne sont pas acceptables en termes d'hygiène. Pensez à vous munir d'un sachet pour **ramasser et emporter** les déjections. Cet acte de civisme simple contribuera à garder notre village propre.

Permis de construire et déclarations préalables de travaux : avant d'entreprendre des travaux, il est obligatoire de déposer en mairie un dossier de déclaration préalable aux travaux ou une demande de permis de construire, et d'attendre la fin de l'instruction **AVANT** de débuter les travaux que vous souhaitez réaliser.

Aboiement des chiens : Depuis un certain temps, quelques remarques nous sont parvenues concernant des aboiements de chiens.

Dans un souci de préserver la tranquillité et le bien-être de chacun, nous vous remercions de bien vouloir veiller, dans la mesure du possible, à limiter les aboiements prolongés.

Fermeture temporaire de la déchetterie de Village-Neuf

Des travaux de remise aux normes de la déchetterie de Village-Neuf imposent la fermeture du site au public (garde-corps, reprise des enrobés et travaux de dallage) du 28/09/2026 au 02/01/2027.

Pendant ces travaux, vous pourrez vous rendre sur les autres déchetteries du territoire en privilégiant le Recyparc du Liesbach (situé au 1 rue de Strasbourg à Hésingue).

Les horaires du Recyparc du Liesbach sont modifiés comme suit à compter du 28/09/26 :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
- le samedi de 9 h à 16 h 45. Le samedi est réservé aux particuliers.

Accueil dans les espaces France Services

A partir du **lundi 14 septembre**, les accompagnements au sein des Espaces France services de Sierentz et de Ranspach-le-Bas se feront **uniquement sur rendez-vous**.

Les usagers sont donc invités à appeler l'une des deux structures pendant les horaires d'ouverture (voir nouveaux horaires dans le tableau ci-dessous) :

- Espaces France services Sierentz : 03 67 27 01 30
- Espaces France services Ranspach-le-Bas : 03 67 93 00 22.

Une conseillère répondra à l'usager et sera en mesure de fixer un rendez-vous sur n'importe quel site, selon la préférence de l'usager et les créneaux disponibles. La durée du rendez-vous dépendra du motif de celui-ci et sera évalué lors de l'échange téléphonique.

La prise de rendez-vous doit permettre à l'usager de réduire son temps d'attente sur place et de s'assurer au préalable que la demande relève bien d'un accompagnement France Services.

Ce nouveau fonctionnement offre un autre avantage. Lors de la prise de rendez-vous, il sera indiqué à l'usager les documents qu'il devra avoir en sa possession pour réaliser sa démarche lors de l'accompagnement. Actuellement, il n'est pas rare que les usagers se rendent en France services et ne peuvent pas démarrer ou finaliser une démarche en raison de documents manquants.

Nouveaux horaires d'ouverture sur rendez-vous à compter du 14/09 :

Espaces France services de Sierentz et Ranspach-le-Bas

	NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE (à partir du 14/09)	
Lundi	8h30-12h	fermé
Mardi	8h30-11h30	13h-17h
Mercredi	8h30-11h30	13h-17h
Jeudi	8h30-11h30	fermé
Vendredi	8h30-12h	fermé

SLA : commande d'arbres fruitiers

Cette année encore, Saint-Louis Agglomération propose aux habitants de ses 40 communes de pouvoir profiter de **tarifs avantageux pour l'achat de fruitiers** en haute-tige et de petits fruits.

Comment commander ?

Téléchargez le bon de commande en cliquant ici, puis retournez-le, **accompagné d'un chèque**, **avant le mardi 6 octobre 2026** au Siège de Saint-Louis Agglomération, Place de l'Hôtel de Ville à Saint-Louis.

Comment retirer vos plants ?

Le retrait des plants se fera au cours de la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2026 au Centre Technique (9 rue des Érables à Attenschwiller). Des informations plus précises sur les horaires de retrait vous seront transmises par la suite.

SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

BON DE COMMANDE DES ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS DE HAUTE TIGE 2026

Variétés	Prix TTC/ pièce	Quantité	Total
CERISIERS BIGARREAUX			
Burlat	15 €		
Géant d'Hedelfinger	15 €		
Napoléon	15 €		
Van	15 €		
POMMIERS			
Boskoop Rouge	15 €		
Christkindler	15 €		
Gala	15 €		
Nouveauté 2026 Melrose	15 €		
Reine des Reinettes Rouge	15 €		
LOT PETITS FRUITS			
3*Cassis Titania	15 €		
3*Framboisiers Autumn Bliss	15 €		

Variétés	Prix TTC/ pièce	Quantité	Total
PRUNIERS			
Mirabelle de Nancy	15 €		
Quetsche d'Alsace	15 €		
Nouveauté 2026 Quetsche Stanley	15 €		
POIRIERS			
Nouveauté 2026 Conférence	15 €		
Beurre Hardy	15 €		
Nouveauté 2026 Clapps Favorite	15 €		
Nouveauté 2026 Doyenne de Comice	15 €		
William's Bon Chrétien	15 €		
William's Rouge	15 €		
3*Groseilliers Jonkheer van Tets	15 €		
3*Mûriers Black Satin	15 €		
		Total TTC	

Vos coordonnées :

Nom / Prénom :

Adresse complète :.....

.....

Courriel :.....Tel° :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour la commande des arbres fruitiers. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux services de l'agglomération. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les rectifier, vous opposer à leur traitement, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante dpo@agglo-saint-louis.fr .

COMMANDE GROUPEE DE FRUITIERS HAUTE-TIGE ET PETITS FRUITS 2026

La commande groupée organisée par Saint-Louis Agglomération permettra cette année encore aux habitants de pouvoir profiter de tarifs avantageux pour l'achat de fruitiers de haute-tige et de petits fruits, dans la limite du budget alloué à cette opération.

✓ Comment commander et régler les plants ?

Retournez le bon de commande ci-joint avant le :

Mardi 6 octobre 2026

Celui-ci devra obligatoirement être accompagné d'un chèque à l'ordre de la :

Régie de recettes auprès du Siège de SLA

Merci de respecter impérativement cet ordre, sous peine de voir votre chèque refusé

➔ Et envoyé ou déposé au Siège de l'agglomération :

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
A l'attention de la « COMMANDE GROUPEE DES ARBRES FRUITIERS »
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50 199
68305 SAINT-LOUIS Cedex

La commande ne sera validée qu'à encaissement du chèque

✓ A Noter

- Pour une prise en compte de la commande, celle-ci doit être limitée à 5 arbres ou lots de petits fruits par foyer maximum.
- Pour être recevable, l'ordre du chèque complet doit être impérativement respecté.
- Cette commande propose des fruitiers de haute-tige de plus de 2 mètres à l'achat et pouvant atteindre à terme 8 à 10 mètres de hauteur. Merci d'en tenir compte pour le retrait et la plantation.

✓ Comment retirer vos plants ?

Le retrait des plants se fera **dans la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2026 au Centre Technique d'Attenschwiller (9 Rue des Erables à Attenschwiller).** Des informations plus précises sur les jours et horaires de retrait vous seront transmises suite à votre commande.

1

MEMO POUR BIEN EFFECTUER LE TRI DES DECHETS

MÉMO TRI

Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :
03 89 70 22 60
E-mail : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis agglo

TOUS LES EMBALLAGES





BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



PAPIERS, EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL
MÊME LES PETITS



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

LE VERRE





BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE

LES BIODÉCHETS





DÉCHETS DE CUISINE, RESTES DE REPAS, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ...

LES ORDURES MÉNAGÈRES





OBJETS EN PLASTIQUE
(QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES)



ARTICLES D'HYGIÈNE



LITIÈRE ANIMALE, ABSORBANTS

Présentez votre bac couvercle fermé sur le trottoir, la veille au soir ou le matin avant 6 h (heure d'hiver) et 5 h (heure d'été)

Journée des familles le 7 octobre 2026 à Blotzheim

Journée des familles

de 0 à 99 ans

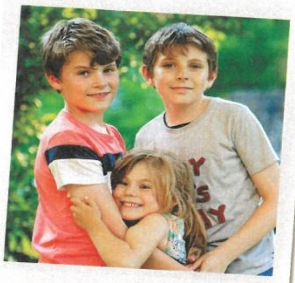
7 octobre • 9 - 17 h • Palais Beaubourg - Blotzheim



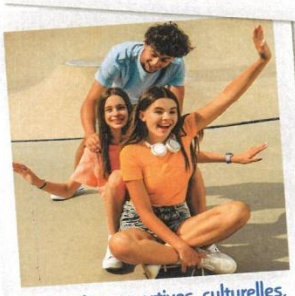
Espace CAF



Activités motrices parents-enfants



Escape game



Animations sportives, culturelles, artistiques pour tous les âges

- Vous cherchez un mode de garde ?
- Vous voulez rencontrer un conseiller France services ?
- Vous voulez assister à des tables rondes et des conférences ?

Alors cette journée est faite pour vous !

- Food truck
- Entrée gratuite
- Tout le programme



Rencontre avec des pros de la famille jusqu'aux séniors

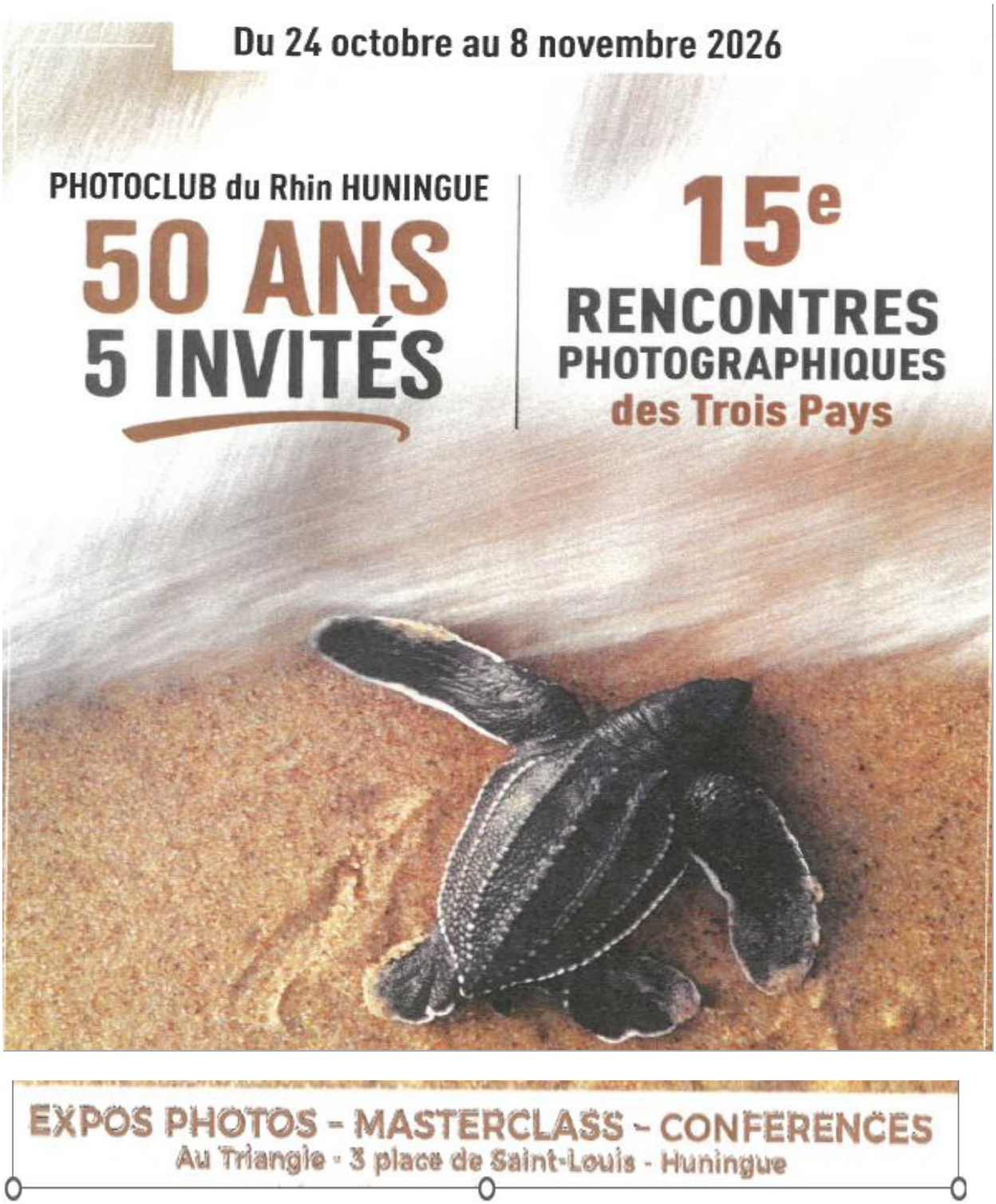
www.agglo-saint-louis.fr

Allocations Familiales Caf du Haut-Rhin

réseau parents 68

Saint-Louis agglo

Daniel Runser vous invite : expo photos 2026



La magie de Noël chez Kerstin et Wolfgang : le 19 décembre 2026



NUMEROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112 **SAMU 15** **POLICE 17**

Mairie de Zaessingue **03.89.07.87.67** mairie@zaessingue.fr

Ouverture au public : uniquement sur rendez-vous le lundi, le mardi et le jeudi

SIVOM de Wahlbach-Zaessingue	03.89.07.87.59	mairie@wahlbach.fr
Ecole de Zaessingue	03.89.40.42.20	
Ecole de Wahlbach	03.89.07.44.89	
Périscolaire de Magstatt-le-Haut	03.89.81.59.90	
Collège F. Dolto Sierentz	03.89.81.51.30	
Collège L. Herr Altkirch	03.89.08.97.28	
Lycée JJ. Henner Altkirch	03.89.07.57.07	
SIAS d'Altkirch	03.89.08.32.12	
Gendarmerie de Sierentz	03.89.81.53.11	
Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	03.89.70.90.70	www.agglo-saint-louis.fr
Relais des Assistantes maternelles Sierentz	03.89.28.59.14	
Crèche « Les Lucioles » Sierentz	03.89.26.26.29	
Assistante sociale Sierentz	03.89.89.71.00	
Médiathèque intercommunale de Sierentz	03.89.83.83.20	
Service de Gestion Comptable de Mulhouse	03.89.42.24.35	
Sous-Préfecture de Mulhouse	03.89.33.45.45	
Préfecture de Colmar	03.89.29.20.00	
Brigade Verte Soultz	03.89.74.84.04	
Centre de soins de Bartenheim	03.89.68.30.46	
Hôpital de Sierentz	03.89.26.60.00	
Hôpital Saint-Morand Altkirch	03.89.08.30.30	
Clinique des Trois Frontières Saint-Louis	0.826.30.37.37	
Centre hospitalier de Mulhouse	03.89.64.64.64	
S.P.A. Mulhouse	03.89.33.19.50	
Presbytère de Sierentz (5 rue Poincaré 68510 Sierentz)	03.89.81.54.20	

Bulletin municipal édité par la commune de ZAESSINGUE

Directeur de publication : Roger ZINNIGER Dépôt légal : octobre 2026